





Collège Évariste GALOIS

2: 04 78 31 50 21

■ 0692335n@ac-lyon.fr

Conservatoire à Rayonnement Communal

2: 04 78 04 07 51

□:: conservatoire@meyzieu.fr

NOTE D'INFORMATION CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHAM)



POUR QUI?

Le cursus CHAM s'adresse aux élèves **déjà musiciens** (maîtrisant un instrument depuis **au moins 3 ans).** Il est effectué en partenariat entre le conservatoire à Rayonnement Communal et le collège Évariste Galois.



POURQUOI?

- Poursuivre un apprentissage musical dans des conditions optimales
- Acquérir, avant le lycée, une pleine autonomie dans la pratique musicale,
- **Progresser** individuellement dans un esprit collectif, avec un encadrement renforcé.

COMMENT S'INSCRIRE?

<u>Prérequis</u>

- ◆ La candidature s'effectue à l'entrée en 6ème
- L'établissement de référence est le collège Évariste Galois
- Les élèves passent un test d'entrée en présence des professeurs du conservatoire, du professeur d'Éducation Musicale du collège, et des directions respectives. 10 places sont à pourvoir.
- Le cursus est accessible à tout élève pouvant justifier d'une pratique musicale d'au moins
 3 ans, et d'un niveau de Formation musicale satisfaisant.
- Les élèves doivent disposer de leur instrument personnel.
- La CHAM est accessible sans condition de secteur scolaire. Si besoin, les familles effectueront auprès de l'Éducation Nationale les démarches en vue d'une éventuelle demande de dérogation.

Dossier d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscription s'effectue à partir du 22 janvier 2024 au choix auprès :

- Des directeurs des écoles
- Du secrétariat du conservatoire
- Du collège Évariste Galois

 \triangle Les dossiers sont à retourner <u>au conservatoire</u> au plus tard le 4 mars 2024.

Les élèves candidats seront examinés lors d'un mini-stage qui aura lieu **le samedi 16 mars 2024** de 9h30 à 12h00. Les épreuves sont préparées et restituées en public.





CONTENU DES ÉPREUVES



- 1. Un morceau instrumental individuel au choix du candidat
- 2. Une pièce instrumentale **collective** qui sera distribuée en amont, et à travailler en autonomie
- 3. Un exercice de **formation musicale** (solfège) préparé, qui sera distribué en amont.

Les élèves retenus et pouvant s'inscrire régulièrement en CHAM doivent déposer une copie de leur dossier d'inscription CHAM au collège au mois de juin.



ENGAGEMENT

S'inscrire en CHAM implique un engagement **sur toute la durée du collège**, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Aucune démission n'est acceptée, hors cas de force majeure (déménagement, longue maladie). L'inscription en CHAM ne se substitue pas à l'enseignement général, ce qui implique que les élèves doivent faire preuve d'autonomie, de rigueur, d'assiduité et fournir un travail personnel régulier.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Tous les cours sont obligatoires, et sont soumis à un suivi et à une évaluation continue. Les bulletins sont intégrés dans le dossier scolaire.





Cours	Durée	Lieu
Éducation musicale	1h	Collège
Pratique vocale	1h	
Orchestre	1h30	Conservatoire
Formation musicale	1h30	
Instrument	Individuel et collectif : 30 min à 1h	

SUIVI ET ÉVALUATION



Les élèves inscrits en CHAM sont soumis à la fois aux règlements intérieurs du collège et du conservatoire, qu'ils s'engagent à respecter.

Les deux établissements délivrent des évaluations (pour le cours d'Éducation musicale et pour les cours suivis au conservatoire), qui sont consultables sur les plateformes respectives (**Pronote** pour le collège, **Duonet** pour le conservatoire).

Les **restitutions** qui ont lieu toute l'année sont **obligatoires, et prioritaires sur les autres activités**.